



SECTEUR DES REFERENCES
**Conseil Economique
et Social**
A BUREAU AU BUREAU E/1907

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1990/64
13 février 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-sixième session

Point 9 de l'ordre du jour

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION
AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE
OU ETRANGERE OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Note du secrétariat

Par ses lettres datées des 19 et 30 janvier 1990, le représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a demandé que trois documents soient distribués à la Commission des droits de l'homme au titre du point 9 de l'ordre du jour. Deux de ces documents ont déjà été distribués à l'Assemblée générale sous les cotes A/44/596 et A/44/699 et sont à la disposition des membres de la Commission.

Le troisième document est joint à la présente note.

PRINCIPAUX FAITS POSITIFS NOUVEAUX SURVENUS EN 1989 CONCERNANT
LE REGLEMENT DE LA QUESTION CAMBODGIENNE

Alors que l'on continue de s'acheminer vers un règlement politique du conflit cambodgien, d'autres faits positifs nouveaux se sont produits en 1989 dans la recherche d'une solution.

On trouvera ci-après un résumé chronologique des principaux faits qui marquent cette nouvelle évolution positive :

Février 1989 : La deuxième réunion informelle de Djakarta (JIM-2), à laquelle ont participé les deux forces cambodgiennes opposées et les deux groupes d'Etats d'Asie du Sud-Est, a complété les résultats de la première réunion informelle de Djakarta (JIM-1, juillet 1988) grâce à l'adoption par consensus de conclusions sur les deux questions interdépendantes essentielles à la solution globale du problème cambodgien, à savoir le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge et le non-rétablissement du régime génocide de Pol Pot dans le pays; le retrait des troupes vietnamiennes devait être lié à la cessation de toute ingérence étrangère et de toute fourniture extérieure d'armements à toutes les parties cambodgiennes, ainsi qu'à l'adoption de mesures visant à empêcher la clique de Pol Pot de poursuivre sa guerre civile et de rétablir son régime génocide.

5 avril 1989 : Le Cambodge et la République socialiste du Viet Nam, avec la participation de la République démocratique populaire lao, ont publié une déclaration commune annonçant que les derniers contingents de volontaires vietnamiens seraient intégralement retirés du Cambodge avant la fin du mois de septembre 1989.

20 juillet 1989 : L'Assemblée nationale du Cambodge a proclamé la neutralité permanente du pays.

31 juillet - 31 août 1989 : La Conférence internationale sur le Cambodge a eu lieu à Paris avec la participation de représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que des autres pays le plus directement intéressés, sous la coprésidence de la France et de l'Indonésie. Malgré certaines divergences concernant principalement les modalités de partage du pouvoir avec les Khmers rouges, la Conférence a permis de dégager d'importants points de vue communs et de préparer ainsi le terrain en vue d'un règlement politique global rapide du problème cambodgien. La Conférence est parvenue à un accord sur le retrait total des troupes vietnamiennes du Cambodge; le non-retour au pouvoir du régime génocide au Cambodge; la cessation de l'assistance militaire étrangère aux parties cambodgiennes; le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de la neutralité et du non-alignement du Cambodge; l'exercice du droit du peuple cambodgien à disposer de lui-même par le moyen d'élections générales libres, régulières et démocratiques; la garantie internationale des accords devant être signés et la création d'un mécanisme international de contrôle de l'application des accords.

Lors de la Conférence, la délégation du Viet Nam s'est résolument prononcée en faveur d'une solution politique globale de la question cambodgienne, permettant d'instaurer une paix durable et de garantir la stabilité au Cambodge comme dans l'ensemble des pays de l'Asie du Sud-Est.

Toutefois, étant donné la complexité de la question cambodgienne, elle a déclaré que, même s'il n'était pas encore possible d'en arriver à un règlement global dans un avenir immédiat, les pays et les parties intéressés devaient s'attacher ensemble à faire face aux problèmes les plus immédiats et avancer ainsi sur la voie d'une solution globale. Telle était à son avis la méthode la plus réaliste et la plus constructive à suivre.

21-26 septembre 1989 : Dans le strict respect des engagements qu'il avait pris dans sa déclaration du 5 avril, le Viet Nam a achevé de rapatrier ses derniers contingents du Cambodge, en présence de plus de 100 observateurs de 20 pays et de six organisations internationales et de plus de 400 journalistes et correspondants étrangers, la plupart envoyés par les Etats-Unis, le Japon et les pays d'Europe occidentale.

Au 27 septembre 1989, il ne restait plus au Cambodge aucun membre des forces armées vietnamiennes, qu'il s'agisse de soldats, de conseillers militaires ou d'autres catégories de personnel militaire.

23 septembre 1989 : Le Premier Ministre thaïlandais a présenté une proposition visant à imposer le cessez-le-feu entre les parties cambodgiennes et à convoquer une autre réunion informelle sur le Cambodge à Djakarta. Cette initiative a été approuvée par un grand nombre de pays, notamment le Cambodge et le Viet Nam.

Le même jour, dans une déclaration commune, le Ministre soviétique des affaires étrangères et le Secrétaire d'Etat américain se sont déclarés prêts à annoncer, avec d'autres Etats, une suspension de l'octroi d'aide militaire à toutes les parties cambodgiennes, dans le cadre d'un règlement global.

24 novembre 1989 : Le Ministre australien des affaires étrangères a présenté une proposition concernant le rôle de l'ONU dans le règlement de la question cambodgienne, selon laquelle l'administration du Cambodge, au cours de la période intérimaire précédant les élections générales, serait confiée à l'ONU et le siège du Cambodge à l'ONU serait laissé vacant.

10 décembre 1989 : Le Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères du Cambodge, M. Hun Sen, s'est déclaré favorable à la proposition du Ministre australien des affaires étrangères et a indiqué que cette proposition et la formule préconisée par l'ONU à propos de la Namibie pourraient constituer ensemble la base d'un examen de la question cambodgienne. Le Cambodge a ainsi indiqué pour la première fois qu'il reconnaissait pleinement le rôle de l'ONU.
